

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du Mercredi 27 avril 2016 Par suite d'une convocation en date du 21 avril 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 27 avril 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 08 Votants : 10 Délibération n°D_2016_04_27_02</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaine, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à Mme Raphaëlle Cons, Mme Sandrine Jallin à M. Alain Cartier Absents excusés : Mme Nathalie Venancio, M. Fabrice Bonnard, M. Julien Verdier Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Fabrice Excoffier est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Tarifs locations salle des fêtes pour l'exercice 2017

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'exercice 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **FIXE** les tarifs de locations de la salle des fêtes pour l'année 2017, à savoir :

Locataires	Période été (du 15/04 au 14/10)	Période hiver (du 15/10 au 14/04)
Résidents sur la commune	250.00 €	400.00 €
Résidents hors de le commune	600.00 €	850.00 €
Locations à but lucratif (résidents)	650.00 €	850.00 €
Locations à but lucratif (non résidents)	700.00 €	900.00 €

* **DECIDE** d'attribuer gratuitement la salle des fêtes aux associations (loi 1901) de la commune pour une manifestation à but lucratif par an (sous réserve d'obtention des chèques de caution),

* **FIXE** pour chaque location de la salle des fêtes, les cautions suivantes :

- 400 euros,
- 200 euros.

Ces cautions seront déposées sous forme de chèque en garantie. Ils seront encaissés en cas de dommages éventuels, de manquement au nettoyage, ou, dans le cas de résiliation de la location.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 28 AVR. 2016 Et de la publication le : 28 AVR. 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 28 avril 2016 Le Maire, Alain CHAMOSSET</p>
--	--